

Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer Conseil d'Administration du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 12 avril à 11 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 5 avril 2024 de Madame la Présidente Sylvie de GAETANO.

Étaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - Mme Dominique VIGNESOULT - M. Didier QUENOUILLE - M. Jean Eude D'ACHON - Mme Claude BARSOTTI - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Catherine VINCENT - M. Adrien KERSEBET-VEGEAIS

Était représentée :

Mme Sophie MOITIE (pouvoir à Mme Martine GUILLON)

Étaient excusés :

M. Stéphane SABATHIER - M. Lionel BOTTIN - M. Guy De la BROUSSE - M. Pascal BULTEZ - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE

Secrétaire de séance :

Mme Martine GUILLON

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTONOMIE ET AIDE A DOMICILE » DU CCAS

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- Présente les résultats comptables de l'exercice,
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le détail de l'exécution budgétaire est présenté dans une note annexée à la délibération.

Le compte administratif 2023 fait ressortir :

- Un résultat de fonctionnement de 89 238,32 €,
 - Un excédent d'investissement de 19 099,59 €,
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 de 108 337,91€.

- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 3 291,20 €,

CA Budget Annexe CCAS 2023	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		32 656,69		3 340,31		35 997,00
Opérations de l'exercice	45 666,39	32 109,29	1 241 974,89	1 327 872,90	1 287 641,28	1 359 982,19
Totaux	45 666,39	64 765,98	1 241 974,89	1 331 213,21	1 287 641,28	1 395 979,19
Résultats de clôture		19 099,59		89 238,32		108 337,91
Restes à réaliser	3 291,20				3 291,20	-
Totaux cumulés	48 957,59	64 765,98	1 241 974,89	1 331 213,21	3 291,20	108 337,91
Résultats définitifs		15 808,39		89 238,32		105 046,71

L'affectation du résultat 2023 présentée par ailleurs au Conseil d'Administration du 12 avril 2024, propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement (89 238,32 €), en Résultat de Fonctionnement Reporté (Compte R002)

Madame la Présidente soumet aux membres du conseil d'administration l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile », ci-annexé

Le rapport entendu,

Sous la présidence de Madame WACOGNE et après la présentation du compte administratif 2023 du budget Annexe, la Présidente, Madame Sylvie de GAETANO, quitte la salle (article L2121-14 du CGCT).

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R123-20,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements sociaux et médico-sociaux,

Vu le budget primitif 2023,

Vu la décision modificative n°1 au budget primitif 2023 du conseil d'administration du 28 Septembre 2023,

Vu la décision modificative n°2 au budget primitif 2023 du conseil d'administration du 30 Novembre 2023,

Vu le compte de gestion du budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile » pour l'exercice 2023,

Considérant le compte administratif 2023 du budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile » ci-annexé,

Considérant le rapport de présentation du compte administratif 2023,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Désigne** Mme Evelyne WAGOCNE comme présidente de séance,
- **Adopte** le Compte Administratif 2023 du Budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile », dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion 2023 du Comptable public,
- **Arrête** les résultats définitifs 2023 du Budget annexe Résidence autonomie et Aide à domicile » comme suit :

CA Budget Principal CCAS 2023	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		70 336,36		14 319,82	-	84 656,18
Opérations de l'exercice	5 298,99	35 515,81	713 141,77	763 621,34	718 440,76	799 137,15
Totaux	5 298,99	105 852,17	713 141,77	777 941,16	718 440,76	883 793,33
Résultats de clôture		100 553,18		64 799,39		165 352,57
Restes à réaliser					-	-
Totaux cumulés	5 298,99	105 852,17	713 141,77	777 941,16	-	165 352,57
Résultats définitifs		100 553,18		64 799,39		165 352,57

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.



Madame WAGOCNE
Membre du Conseil d'Administration

PRÉSIDENTE DE LA SEANCE

LA SECRETAIRE DE SEANCE



Pour Madame la Présidente,
par délégation,
La Vice-Présidente
Martine GUILLON

Accusé de réception en préfecture
014-261400428-20240412-2024-11-DE
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024